



I - IDENTIFICATION DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIETE

CARBOLAC 121.00

Usage normal : Vernis à base de brai de houille

Société BS-COATINGS

Allée Paul SABATIER - BP.88 -F- 27940 AUBEVOYE

Tel : 02 32 77 30 77

N° D'APPEL D'URGENCE ORFILA Tél : 16 (1) 45 42 59 59

2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances présentant un danger aux termes de la Directive Substances Dangereuses 67/548/CE - arrêté du 10 octobre 1983

| Noms | Gamme de concentration | Symbole | Phrases R(*) |
|----------------|------------------------|---------|--------------|
| BENZO(A)PYRENE | 0 < conc < 2,5 % | T | R45-46-60-61 |
| TOLUENE | 0 < conc < 2,5 % | Xn | R11-20 |
| XYLENE | 0 < conc < 2,5 % | Xn | R10 20/21-38 |
| PHENOL | 0 < conc < 2,5 % | Xn | R21/22-36/38 |

* Voir le texte complet des phrases sous la rubrique 16

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Inflammable

Peut causer le cancer

Peut causer des altérations génétiques héréditaires

Peut altérer la fertilité

Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

Nocif par contact avec la peau et par ingestion

4 - PREMIERS SECOURS

Cas général :

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin si possible lui montrer l'étiquette

Inhalation :

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin

Contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

Contact avec la peau :

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et au savon ou utiliser un nettoyant connu. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin . Garder au repos . NE PAS FAIRE VOMIR



5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction recommandés : mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres.
A ne pas utiliser : pulvérisation d'eau.

Recommandations : un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu . Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau .

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13) . Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau

Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle .

Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

La préparation peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements. Il est conseillé aux ouvriers de porter des chaussures et des vêtements antistatiques et de réaliser les sols en matériau conducteur.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et aérosols de pistolage.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Pour la protection individuelle, voir le chapitre 8.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Observer les réglementations de la protection du travail.

Stockage

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Stocker à une température inférieure à 25°C dans un endroit sec, bien ventilé. Tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que des matières fortement acides ou alcalines.

Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires .



Le personnel sera averti des risques présentés par le brai de houille et des précautions à respecter .
L'émission de poussières étant la cause principale des maladies provoquées par le brai, toutes dispositions seront prises pour éviter au maximum cette émission, il sera nécessaire de prévoir l'aspiration des vapeurs et des poussières le plus près possible de la source d'émission et la ventilation des locaux . Les travaux en plein air seront effectués de préférence en hiver à l'abri du vent et surtout du soleil.

Toute contamination avec le produit sera soigneusement évitée . Des effets de protection individuelle seront mis à la disposition du personnel .

| Valeurs limites d'exposition pour : | VLE(1) | | VME(2) | |
|---|--------|-------|--------|-------|
| | ppm | mg/m3 | ppm | mg/m3 |
| BRAI DE HOUILLE soluble dans le benzène | | | | 0,2 |
| PHENOL | 5 | / | 5 | 19 |
| TOLUENE | 150 | 550 | 100 | 375 |
| XYLENE | 150 | 650 | 100 | 435 |

(1) VLE : valeur limite d'exposition à court terme (15 mn)

(2) VME : valeur limite moyenne d'exposition à long terme (8 h/j)

Protection individuelle

Protection respiratoire :

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Des cagoules à adduction d'air seront prévues pour les endroits très empoussiérés .

Protection des mains :

En cas de contact prolongés ou répétés, utiliser des gants en néoprène

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau ; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Protection des yeux :

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

Protection de la peau :

Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

Une hygiène corporelle très stricte sera observée : passage à la douche et changement de vêtement après le travail, lavage des mains et du visage avant les repas

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|---------------------------------|---|
| État physique : | Liquide |
| Point d'éclair : | 21 < PE < 55°C méthode : Vase clos |
| Masse spécifique : | Supérieure à 1 |
| Densité des vapeurs : | Plus lourde que l'air |
| Limite inférieure d'explosion : | Non connue |
| Solubilité dans l'eau : | Non miscible |

10 - STABILITE ET RACTIVITE

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7. Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées .

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.



11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissement, vertige, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Consulter le médecin pour toute lésion cutanée suspecte (susceptible d'apparaître longtemps après la fin d'exposition au risque); celui-ci pourra s'il le juge utile, demander une biopsie : le diagnostic

précoce d'une lésion néoplasique permet d'en obtenir une guérison totale.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Détruire le produit et les emballages conformément aux règlements locaux. N'incinérer que dans des installations agréées. Ne pas incinérer les emballages fermés.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR par la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

| Classe | Gp emb | Code danger | RTMD-R | ONU | IMDG | Polluant marin | N°FICHE |
|--------|--------|-------------|--------|------|------|----------------|---------|
| 3 | 3 | 30 | 31°C | 1263 | 3372 | NON | 3-05 |

étiquette : Peinture à base de brai de houille

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les directives CE

Étiquetage selon nos propres constatations, le produit est étiqueté comme suit :

Classe de danger : T

Contient : BENZO(a)PYRENE & PHENOL

R10 Inflammable

R45 Peut causer le cancer

R46 Peut causer des altérations génétiques héréditaires

R60 Peut altérer la fertilité

R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion

S28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon

S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés

S39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage

S45 En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin si possible lui montrer l'étiquette

S51 Utiliser seulement dans les zones bien ventilées

S53 Eviter l'exposition, se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation



16 - AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases dont le N° figure au chapitre 2 :

R10 Inflammable
R11 Facilement inflammable
R20 Nocif par inhalation
R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau
R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau
R38 Irritant pour la peau
R45 Peut causer le cancer
R46 Peut causer des altérations génétiques héréditaires
R60 Peut altérer la fertilité
R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

| | CAS N° | N°EINECS | N°CE |
|---------|------------|-----------|--------------|
| Toluène | 108-88-3 | 203-625-9 | 601-021-00-3 |
| Xylène | 1 330-20-7 | 215-535-7 | 601-022-00-9 |
| Phénol | 108-95-2 | 203-632-7 | 604-001-00-2 |

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.